

Communiqué de presse

Pour publication immédiate

Vaccination contre la COVID-19 dans les Laurentides

90 % des résidents en CHSLD de la région ont accepté de recevoir leur première dose

Saint-Jérôme, le 22 janvier 2021 – Le Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) des Laurentides est heureux d'annoncer que l'offre de la première dose du vaccin contre la COVID-19 à tous les résidents en centre d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD) publics, privés et privés conventionnés sur le territoire des Laurentides est maintenant complétée depuis le 20 janvier. C'est une excellente nouvelle, sachant que la protection offerte par la première dose est de plus de 90 % après 14 jours suivant son administration.

En effet, l'ensemble des doses reçues du vaccin Moderna a permis au personnel responsable de la vaccination d'en administrer à près de 2 530 résidents ayant consenti à la vaccination, ce qui représente un taux de consentement s'élevant à 90%. La seconde dose sera administrée selon les délais prescrits par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) afin de s'assurer d'une protection maximale. En ce qui concerne le 10 % des résidents non vaccinés, il est à noter que la majeure partie de ceux-ci n'a pas pu recevoir le vaccin en raison de leur état symptomatique ou d'un résultat positif à la maladie.

« L'administration de la première dose du vaccin auprès des résidents en CHSLD est une première étape très importante dans cette campagne de vaccination qui vise à protéger le plus rapidement possible les personnes les plus vulnérables. Toutefois, l'administration d'une seconde dose demeure importante, car elle permettra surtout d'assurer la protection à long terme », a expliqué la présidente-directrice générale du CISSS des Laurentides, Mme Rosemonde Landry. Celle-ci tient également à souligner l'importance de continuer de respecter les mesures sanitaires de protection, et ce, malgré l'avancement de la vaccination, afin de continuer à se protéger et à faire la lutte au virus. « Ce n'est pas parce qu'on vaccine qu'on doit relâcher l'application des mesures sanitaires. Je demande donc à la population de rester vigilants et continuer à respecter les règles extrêmement importantes », a-t-elle déclaré.

En date du 21 janvier 13 h, 11 104 vaccins contre la COVID-19 ont été administrés dans les Laurentides.

La population est invitée à consulter la section [Vaccination contre la COVID-19](#) sur le site Internet santelaurentides.gouv.qc.ca pour obtenir tous les détails entourant la campagne de vaccination dans la région.

-30-